

Nouméa, le 7 janvier 2020

Direction du
Développement Durable
des Territoires

Service des installations
classées et des impacts
environnementaux et des
déchets

6, route des Artifices -
Moselle
BP LI
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Nivaleta TUI

N° 611-2020/1-
ISP/DDDT

BORDEREAU DES PIÈCES ADRESSEES A :

MADAME LA COMMISSAIRE DELEGUEE
DE LA REPUBLIQUE POUR LA PROVINCE SUD
EN NOUVELLE-CALEDONIE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD
ANTENNE DE NOUMEA
CENTRE ADMINISTRATIF
(DE 8 H 00 A 11 H 30)

9 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE
BATIMENT A
BUREAU DU COURRIER
98800 NOUMEA

Nombre de pièces	Sommaire	Observations
2 ex	Arrêté n° 3391-2019/ARR/DENV du 30 octobre 2019 mettant en demeure la société SARL MAI KOUAOUA MINES (MKM) de transmettre le plan de récolement des défrichements ainsi que le programme de mesures compensatoires conformément à l'arrêté d'autorisation n° 1835-2018/ARR/DENV de la mine Graziella, commune du Mont-Dore ;	<p>Transmis pour exercice du contrôle de légalité.</p> <p><i>Merci de bien vouloir retourner le 2^{ème} exemplaire des actes tamponnés et datés à la Direction du Développement Durable des Territoires</i></p>
2 ex	Arrêté n° 3632-2019/ARR/DENV du 29 novembre 2019 mettant en demeure la société ROBEX SARL de régulariser la situation administrative et technique de la station de transit et de traitement de déchets industriels, sis 1 rue Papin, Ducos, commune de Nouméa ;	
2 ex	Arrêté n° 3438-2019/ARR/DENV du 31 octobre 2019 portant sursis à statuer à la demande d'autorisation d'exploiter, par la SAS MANGO ENVIRONNEMENT, une plateforme de compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts à Tontouta, « projet Karenga », commune de Paita	

Service des installations classées, des impacts
environnementaux et de la gestion des déchets

Le Secrétariat

